

# Comment désigner un référent IA en entreprise et quelles missions lui confier ?

## Réponse courte

La désignation d'un référent IA n'est pas une **obligation légale explicite** au Luxembourg, mais elle constitue une bonne pratique fortement recommandée pour assurer la **gouvernance** des projets d'intelligence artificielle. L'**AI Act** impose aux déployeurs de systèmes à haut risque des garanties humaines effectives, ce qui implique de facto la désignation d'une personne compétente.

Le référent IA coordonne la **conformité réglementaire** (RGPD, AI Act, Code du travail), pilote les évaluations de risques, forme les équipes et assure l'interface avec la CNPD et les partenaires sociaux. Il travaille en étroite collaboration avec le **DPO** (délégué à la protection des données) sans se substituer à lui. Son positionnement doit garantir une **indépendance suffisante** pour signaler les non-conformités à la direction.

## Définition

Le **référent IA** est la personne désignée au sein de l'entreprise pour coordonner l'ensemble des initiatives liées à l'intelligence artificielle. Il assure la cohérence entre les objectifs stratégiques, les contraintes réglementaires et les attentes des salariés. Ce rôle peut être exercé à temps plein dans les grandes entreprises ou en complément d'autres fonctions dans les structures plus petites.

Le référent IA se distingue du **DPO** (dont la désignation est obligatoire au titre du RGPD dans certains cas) par son périmètre plus large couvrant les aspects techniques, éthiques, organisationnels et juridiques de l'IA, au-delà de la seule protection des données personnelles.

## Questions fréquentes

### Comment désigner un référent IA en entreprise ?

La désignation se fait par décision de la direction, avec une lettre de mission précisant le périmètre, les responsabilités et les moyens. Le référent doit être rattaché à la direction générale et bénéficier d'un accès direct aux décideurs.

### Le référent IA bénéficie-t-il d'une protection particulière ?

Il est recommandé de garantir son indépendance sur le modèle de la protection accordée au DPO : capacité de signaler les non-conformités à la direction sans risque de représailles. Cette protection figure dans la lettre de mission.

### Le référent IA est-il obligatoire au Luxembourg ?

Non, sa désignation n'est pas une obligation légale explicite. Mais l'AI Act impose aux déployeurs de systèmes à haut risque des garanties humaines effectives (article 26), ce qui implique de facto la désignation d'une personne compétente.

### Quel profil pour un référent IA ?

Le profil requiert des compétences en droit du numérique, une compréhension technique de l'IA et la connaissance du droit du travail luxembourgeois et du RGPD. Une formation continue est indispensable, notamment via les programmes de la CNPD.

### Quelle différence entre référent IA et DPO ?

Le DPO (obligatoire dans certains cas RGPD) couvre la protection des données. Le référent IA a un périmètre plus large : aspects techniques, éthiques, organisationnels et juridiques de l'IA. Ils collaborent étroitement sans se substituer.

### Quelles missions confier au référent IA ?

Le référent IA cartographie les usages, classe les risques (AI Act), coordonne les AIPD, pilote les audits de biais, forme les équipes, assure l'interface avec la CNPD et la délégation du personnel et produit un reporting annuel.

## Conditions d'exercice

La désignation et le fonctionnement du référent IA reposent sur plusieurs critères organisationnels et juridiques.

Critère	Détail
<b>Profil requis</b>	Compétences en droit du numérique, compréhension technique de l'IA, connaissance du droit du travail luxembourgeois et du RGPD
<b>Positionnement</b>	Rattachement à la direction générale ou au comité de direction ; accès direct aux décideurs
<b>Indépendance</b>	Capacité de signaler les non-conformités sans risque de représailles ; protection similaire à celle du DPO
<b>Coordination avec le DPO</b>	Collaboration étroite sur les aspects protection des données ; rôles distincts et complémentaires
<b>Moyens alloués</b>	Temps dédié, budget de formation, accès aux outils et aux informations nécessaires
<b>Mandat clair</b>	Lettre de mission définissant le périmètre, les responsabilités, les objectifs et les moyens
<b>Formation continue</b>	Veille réglementaire permanente, participation aux formations CNPD, suivi des évolutions de l'AI Act

## Modalités pratiques

La mise en place du rôle de référent IA suit un processus de désignation et de structuration.

Étape	Détail
<b>Identification du besoin</b>	Cartographie des projets IA existants et prévus, évaluation du niveau de maturité de l'entreprise
<b>Désignation formelle</b>	Décision de la direction, lettre de mission, communication interne, inscription dans l'organigramme
<b>Missions principales</b>	Cartographie des usages IA, classification des risques (AI Act), coordination des AIPD, pilotage des audits de biais
<b>Missions transversales</b>	Formation des équipes, sensibilisation de la direction, interface avec la CNPD, veille réglementaire
<b>Relations sociales</b>	Interlocuteur de la délégation du personnel sur les sujets IA, participation aux réunions du comité mixte
<b>Reporting</b>	Rapport annuel sur l'état des lieux IA, indicateurs de conformité, incidents signalés, actions correctives

## Pratiques et recommandations

**Formaliser** la désignation par une lettre de mission précise qui détaille le périmètre, les responsabilités, les moyens alloués et les indicateurs de performance attendus.

**Garantir** l'indépendance du référent en lui permettant de signaler les non-conformités directement à la direction sans filtre hiérarchique, sur le modèle de la protection accordée au DPO.

**Organiser** des réunions régulières avec le DPO, la direction informatique, les RH et les représentants du personnel pour assurer une vision transversale des enjeux IA.

**Investir** dans la formation continue du référent, notamment via les programmes de la CNPD et les formations spécialisées en droit du numérique et en éthique de l'IA.

**Adapter** le dimensionnement du rôle à la taille de l'entreprise : temps plein dans les grandes structures, mission complémentaire dans les PME, recours à un conseil externe si nécessaire.

## Cadre juridique

Référence	Objet
<b>AI Act (UE 2024/1689) - Article 26</b>	Obligations des déployeurs : supervision humaine, signalement des incidents, conservation des logs
<b>AI Act - Articles 9-15</b>	Obligations pour systèmes à haut risque : gestion des risques, documentation, traçabilité
<b>RGPD - Articles 37-39</b>	Désignation, fonction et missions du DPO (modèle de référence pour le référent IA)
<b>RGPD - Article 35</b>	Analyse d'impact relative à la protection des données
<b>Art. <u>L.414-3</u> et suivants</b>	Information et consultation de la délégation du personnel sur les nouvelles technologies
<b>CNPD</b>	Autorité de contrôle RGPD et AI Act au Luxembourg, interlocuteur principal du référent IA

La désignation d'un référent IA anticipe les exigences croissantes de l'AI Act et constitue un signal fort de gouvernance responsable. Ce rôle devient de facto indispensable pour les entreprises déployant des systèmes d'IA à haut risque, qui doivent démontrer une supervision humaine effective et une conformité documentée.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.